Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20261109-2026DE11FI152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE
Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2026

Matière Finances

Objet Projet commun Pôle jeunesse/centre culturel le Sou « Place aux jeunes cinéma »
Tarif cinéma
2026DE11FI152

Le Maire certifie
1°- Le 9 novembre 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 3 novembre 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Conseillers en exercice

01- Annie DOMENICHINI
02- Jean-Luc REYMOND
03- Laurie DEVOUASSOUX
04- Dominique ROBERT
05- Jacqueline BRUNON
06- Landry KOTTIA
07- Sarah BENZEMMA
08- Pierre-Jean DURAND
09- Sophie GROUSSON
10- Freddy DUBUY
11- Robert COUTURIER
12- Marion BOUCHUT
13- Yves LAVAL
14- Amélie BELKACEMI
15- Stéphane BRUCHET
16- Michèle BILSKI
17- Jacques MARCONNET
18- Géraldine BOURLHONNE
19- Alain DORVIDAL
20- Floriane MEUNIER
21- Christophe LOPEZ
22- Ramona GONZALEZ-GRAIL
23- Dominique SOUTRENON
24- Marie-Christine PERSOL
25- Daniel GRAMPFORT
26- Nathalie CHAPUIS
27- Damien LAMBERT
28- Marie-Noëlle MORETON
29- Annie CHEVOPPE

Représentés :
Sarah BENZEMMA par Jacqueline BRUNON
Amélie BELKACEMI par Annie DOMENICHINI
Géraldine BOURLHONNE par Dominique ROBERT

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le Centre Culturel Le Sou et le Pôle Jeunesse mènent un projet commun « Place aux jeunes cinéma ».

Les objectifs sont :

- Favoriser la pratique du cinéma, à La Talaudière, chez les jeunes de 15 à 20 ans.
- Associer les jeunes à la vie culturelle de la commune.
- Encourager leur implication active dans la programmation et l'animation.
- Revaloriser l'image du cinéma « Le Sou » comme un lieu ouvert et adapté à tous les publics.

Le projet s'appuie sur une logique d'autonomie accompagnée des jeunes mobilisés. Ils travaillent conjointement sur les thématiques, l'organisation et la mise en œuvre, avec le soutien du Pôle Jeunesse et du Centre Culturel Le Sou.

Dans ce cadre, des soirées cinéma à thème seront proposées par les jeunes un vendredi soir par trimestre. La 1ère est prévue le vendredi 13 novembre pour un film d'horreur. Les jeunes envisagent ensuite une soirée sur les courts métrages et un marathon saga.

Afin de rendre attractives ces soirées et de faciliter l'accès du public cible, il est proposé de créer un tarif préférentiel de 2 €, dénommé « Tarif soirée spéciale jeunes », exclusivement réservé aux 15-20 ans. Ces soirées resteront accessibles à tout public aux tarifs habituels du cinéma.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame Jacqueline BRUNON,

- Valider la création du « Tarif soirée spéciale jeunes » à 2 € au Centre Culturel Le Sou, réservé au public de 15 à 20 ans.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 9 novembre 2026

Le Maire,
Annie DOMENICHINI

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Le Secrétaire,
Pierre Jean DURAND

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Publiée le : 13/11/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 13/11/2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr